

Réponse à l'interpellation de Madame Florence Bettschart-Narbel
« Parents taxis : une campagne de prévention à réitérer »

Chaque année, lors de la rentrée scolaire d'été, la police lausannoise met en place une campagne de sécurité routière destinée à sensibiliser les parents automobilistes à la présence d'enfants et aux dangers que représente la circulation de véhicules aux abords des collèges. Cette thématique est d'ailleurs soutenue sur le plan national par le Bureau de prévention des accidents (BPA) et le Fonds de sécurité routière, ainsi que par différents autres partenaires, qui conjuguent leurs efforts, afin d'augmenter l'impact d'une telle action. A l'échelle vaudoise, la Police cantonale et les corps municipaux agissent également dans le même sens, en fonction des effectifs disponibles.

En plus de cette campagne ponctuelle, la police effectue régulièrement, dans le cadre de ses activités générales, des passages aux abords des écoles, tant dans le but d'assurer la sécurité routière qu'afin de garantir la sécurité publique au sens large. En outre, des opérations spécifiques, destinées à augmenter la visibilité policière sur les lieux identifiés comme plus accidentogènes, sont mises en œuvre chaque année, notamment lors des entrées et sorties de classe, soit aux heures de pointe du trafic à proximité des établissements scolaires.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle son souhait d'encourager de manière générale une utilisation accrue des différents modes de mobilité douce pour circuler en ville et donc aussi pour accéder aux écoles. Des lignes de Pédibus ont ainsi été créées, afin de répondre aux craintes des parents de laisser seuls des enfants en bas âge cheminer à pied entre leur domicile et l'école. Certains parents préfèrent néanmoins déposer leurs enfants à proximité des écoles au moyen de véhicules privés, car cela correspond mieux à leur organisation personnelle. Ce mode de faire accroît malheureusement le trafic, et la dangerosité qui en découle, à proximité des sites scolaires. Ces habitudes parentales s'éloignent des objectifs de la Ville en matière de déplacements.

Avant de répondre aux questions posées par l'interpellatrice, la Municipalité entend encore faire part des observations et de l'analyse de ses services pour les deux secteurs concernés.

Les observations faites à Vers-chez-les-Blanc confirment celles de l'interpellatrice, en ce sens que le collège de Vers-chez-les-Blanc, qui dispose pourtant de places à proximité pour les voitures, subit, durant 15 minutes le matin, une importante affluence générant du stationnement hors cases aux abords de ce bâtiment. Toutefois, l'observation effectuée aux cours des semaines écoulées n'a pas mis en évidence une forte insécurité pour les enfants, puisque les zones proches des passages de sécurité restent dégagées. Tel n'était cependant pas le cas sur les trottoirs, où l'espace dédié aux piétons est, malheureusement, momentanément réduit. Un suivi de l'évolution des comportements des automobilistes sera donc effectué. Des passages policiers réguliers et le soutien des enseignants pour relayer le message auprès des parents d'élèves devraient porter leurs fruits à moyen terme.

Dans le secteur Eglantine, un problème très aigu de stationnement sauvage en maints endroits a effectivement été constaté, les parents automobilistes n'ayant guère d'alternative que de s'arrêter illégalement pour déposer leurs enfants. De fait, cette école est située dans une zone « macarons » très urbanisée, où les places publiques de stationnement sont soumise à une forte sollicitation.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellatrice :

1. La campagne de prévention va-t-elle être renouvelée durant l'année scolaire ?

Il n'est, à ce jour, pas prévu de renouveler ce type d'opérations tout au long de l'année scolaire. L'époque privilégiée de la rentrée de fin d'été a été retenue, notamment parce qu'elle suit la longue période de vacances estivales, qui favorisent un certain « oubli » par les parents et leurs enfants de

certaines règles de prudence. Elle correspond par ailleurs au début de la scolarité des tout jeunes élèves.

Néanmoins, si une problématique particulière et urgente devait nécessiter la mise en place d'une action spécifique aux abords de l'une ou l'autre des écoles lausannoises, il est bien clair que la brigade de la prévention routière, voire le groupe motocyclistes, mettrait sur pied une action ponctuelle.

2. Si non, la police effectue-t-elle régulièrement des contrôles devant les écoles lausannoises ?

La police est présente aux alentours des écoles, comme indiqué ci-dessus. Compte tenu du nombre de lieux à surveiller simultanément et des ressources disponibles pour exécuter ce type de missions, un « tournus » est inévitable. Néanmoins, les secteurs géographiquement les plus exposés sont privilégiés dans le cadre de ces contrôles.

3. Serait-il envisageable de mettre des barrières, notamment aux abords des passages piétons, afin d'éviter que des voitures ne se garent ?

Différentes mesures, qui peuvent d'ailleurs être concomitantes, sont envisageables aux abords de certains établissements scolaires, afin d'en accroître la sécurité, tout en modérant, voire en excluant totalement dans certains cas, la présence de véhicules « taxis », prenant en charge ou déposant des enfants. La possibilité de poser des barrières n'est toutefois envisagée qu'en dernier recours. Des mesures de prévention, faisant notamment intervenir le personnel des écoles, la prévention routière, la responsable du Pédibus et la déléguée aux piétons, sont tout d'abord mises en œuvre, de manière à inciter les parents à se déplacer autrement qu'en voiture, le cas échéant à les inciter à utiliser les places de stationnement situées à proximité.

Dans le cas où, malgré ces mesures préventives, la situation reste insatisfaisante, des aménagements (pose de potelets, de barrières, etc.) peuvent être envisagés, pour autant qu'ils respectent les contraintes du lieu (accès des riverains et des services de secours, gabarit d'espace libre pour l'entretien de la voirie, etc.). A titre d'exemple, des potelets métalliques ont ainsi été posés récemment au sud de l'école de Montoie pour assurer une sortie sécurisée des élèves, sans entrave aux conditions de visibilité. Une solution avec des potelets a été préférée pour garantir une perméabilité piétonne et pour éviter que les enfants ne jouent avec le mobilier urbain. Les expériences montrent en effet que les barrières posées à proximité des écoles sont parfois détournées de leur fonction première et servent de sièges improvisés, créant des situations à risque proches de la route.

4. La possibilité de créer des places de dépose rapide (comme devant la gare) devant certaines écoles a-t-elle été étudiée ?

Globalement, à proximité des écoles, plusieurs types d'aménagements peuvent être envisagés, mais, le plus souvent, leur réalisation se fera nécessairement au détriment d'autres utilisateurs. C'est le cas de la création de places de dépose rapide, qui empièterait forcément sur le stationnement local, généralement en zone bleue, et péjorerait l'offre à disposition des résidents et de l'économie. De telles zones de dépose rapide ne seraient utilisées que 15 à 20 minutes au maximum 4 fois par jour, mais devraient être aptes à recevoir simultanément 10 à 15 voitures au moins, ce qui représente 50 à 75 mètres linéaires de stationnement. Cette solution ne saurait être retenue pour 60 à 80 minutes d'utilisation par jour, dès lors qu'elle provoquerait un mécontentement certain des autres utilisateurs. De plus, cette zone de dépose rapide serait forcément utilisée pour du stationnement non désiré pendant les heures d'inoccupation, forçant la police à de fréquents passages pour verbaliser les contrevenants.

Plus concrètement, des places de dépose rapide sur les chemins de Messidor ou du Trabandan ne sont pas envisageables, compte tenu de la forte pression en matière de stationnement dans le quartier (zone « macaron » H, mais secteur mixte des zones G – H – L) et des besoins pour 10 à 15 voitures.

Néanmoins, pour l'école Eglantine, 11 places en zone bleue « macarons » H pourraient être transformées en places de stationnement payant du lundi au samedi de 08h00 à 19h00 (samedi 18h00), avec une durée maximale de 1 heure, au tarif de 2.50 francs. Cette variante doit encore être analysée. Ce stationnement payant répondrait partiellement aux attentes des « parents taxis » en fonction des horaires scolaires, par le jeu de la rotation des véhicules parqués en courte durée. Cela permettrait d'avoir aussi 11 places de parc pour les clients de l'économie locale (médecins, professions libérales), avec un taux de rotation élevé, en raison de la durée limitée à 1 heure. Cette mesure ferait toutefois nécessairement des mécontents parmi les résidents, détenteurs de « macarons » des zones G, H et L, qui verraient l'offre actuelle de stationnement en zone bleue se réduire fortement.

En conclusion et pour répondre aux interrogations de l'interpellatrice, la situation actuelle des « parents taxis » aux abords des collèges lausannois peut varier du tout au tout, en fonction de la configuration des lieux et du comportement des parents. Si l'utilisation des différentes formes de mobilité douce semble déjà porter ses fruits dans bien des secteurs de notre ville, tel ne semble pas être suffisamment le cas en ce qui concerne les parents d'élèves, qui préfèrent encore largement la solution de l'automobile pour acheminer leurs enfants à l'école. Devant une telle situation, les services concernés (police et routes et mobilité) continuent de travailler en étroite collaboration avec les directions des établissements scolaires et d'accueil, afin d'offrir aux enfants des conditions de sécurité optimales aux alentours des bâtiments, dans le cadre d'aménagements particuliers, dans un esprit de prévention, mais aussi par le biais de contrôles ponctuels, voire par la répression.